



SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.N.I.P.O.
Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf
au capital de 169 281 Euros

Siège social :
7, Rue du Faubourg Poissonnière
75 009 PARIS

SIREN 433 078 987

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
(Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018)

S.N.I.P.O.
Syndicat National des Industriels et Professionnels de l'Œuf
au capital de 169 281 Euros

Siège social :
7, Rue du Faubourg Poissonnière
75 009 PARIS

SIREN 433 078 987

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
(Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018)

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du S.N.I.P.O. relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquels nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 juin 2019



Alain GIRARD
SARL FIDAG
Commissaire aux comptes
du S.N.I.P.O.



BILAN ACTIF DÉTAILLÉ



1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	2 652.71	2 431.66	221.05	1 105.29
2050000000 BREVETS LICENCES	2 652.71		2 652.71	2 652.71
2805000000 AMORT BREVETS LICENCES		2 431.66	-2 431.66	-1 547.42
Immobilisations Corporelles				
Autres immobilisations corporelles	1 709.59	1 444.74	264.85	758.07
2183000000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.	1 134.79		1 134.79	1 134.79
2184000000 MOBILIER DE BUREAU	574.80		574.80	574.80
2818300000 AMORT MATERIEL BUREAU ET INFO		1 119.02	-1 119.02	-740.76
2818400000 AMORT MOBILIER DE BUREAU		325.72	-325.72	-210.76
Immobilisations Financières (2)				
TOTAL (I)	4 362.30	3 876.40	485.90	1 863.36
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances clients, usagers, cptes rattach.	22 920.00	2 530.00	20 390.00	830.00
4110000000 CLIENTS	16 940.00		16 940.00	3 360.00
4160000000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	2 530.00		2 530.00	
4181000000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	3 450.00		3 450.00	
4910000000 PROV. DEPRECIATION CPTÉ CLIENT		2 530.00	-2 530.00	-2 530.00
Valeurs mobilières de placement	19 294.00		19 294.00	19 294.00
5081000000 VMP BRETAGNE MONEPLUS	19 294.00		19 294.00	19 294.00
Disponibilités	215 519.44		215 519.44	185 500.90
5121000000 BNP PARIBAS				185 500.90
5129000000 BNP PARIBAS	215 519.44		215 519.44	
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (III)	257 733.44	2 530.00	255 203.44	205 624.90
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	262 095.74	6 406.40	255 689.34	207 488.26

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an





BILAN PASSIF DÉTAILLÉ



1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF

	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	129 217.33	226 090.61
1018000000 FONDS SYNDICAL	129 217.33	226 090.61
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	17 386.50	17 386.50
1043000000 PRIMES D'APPORT	17 386.50	17 386.50
Report à nouveau		-56 809.85
1290000000 PERTE DE L'EXERCICE		-56 809.85
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	68 842.90	-40 063.43
Autres fonds associatifs		
TOTAL (I)	215 446.73	146 603.83
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour charges		1 408.85
1530000000 PROVISION POUR PENSIONS		1 408.85
TOTAL (III)		1 408.85
Fonds dédiés		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 992.81	58 763.38
4010000000 FOURNISSEURS	14 360.01	9 040.53
4080000000 FOURNISSEUR FACT. NON PARVENUE		49 722.85
4081000000 FACTURES NON PARVENUES	10 632.80	
Dettes fiscales et sociales	339.80	712.20
4210000100 COLLECTIF INTERVENANTS		712.20
4211000000 NDF INTERVENANTS	339.80	
Redevables créditeurs	14 910.00	
4198000000 AVOIRS A ETABLIR	14 910.00	
Dettes diverses		
TOTAL (V)	40 242.61	59 475.58
Ecarts de conversion passif		
(VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	255 689.34	207 488.26

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

40 242.61





DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT



1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	159 480.00	155 450.00	4 030.00	2.59
7061000000 COTISATIONS OEUFs COQUILLES	97 290.00	93 260.00	4 030.00	4.32
7062000000 COTISATIONS OVOPRODUITS	62 190.00	62 190.00		
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions, amorts, transferts de charges	1 408.85		1 408.85	
7815000000 REP. PROV RISQUES ET CHARGES	1 408.85		1 408.85	
Cotisations				
Autres produits (hors cotisations)		1 350.00	-1 350.00	-100.00
7580000000 PARTICIPATION LOI EL KHOMRI		1 350.00	-1 350.00	-100.00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	160 888.85	156 800.00	4 088.85	2.61
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	90 668.50	190 277.84	-99 609.34	-52.35
6042000000 ACTION COMMUNICATION		88 000.00	-88 000.00	-100.00
6042100000 ACHATS PRESTATIONS DE SERV. AN	39 288.58	61 220.98	-21 932.40	-35.82
6042200000 ACHATS PRESTATIONS DE SERV. CO		3 600.00	-3 600.00	-100.00
6063000000 FOURNITURES ENTRETIEN	181.81	473.10	-291.29	-61.57
6064000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		379.71	-379.71	-100.00
6064100000 FOURNITURES DE BUREAU	285.67		285.67	
6132000000 LOCATION IMMOBILIERES	7 731.13	7 659.91	71.22	0.93
6135000000 LOCATIONS MOBILIERES	203.32	405.53	-202.21	-49.86
6140000000 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROP	893.44	893.44		
6141000000 TAXES BUREAUX	681.20	672.40	8.80	1.31
6150000000 ENTRETIEN ET REPARATIONS		27.36	-27.36	-100.00
6152000000 ENTRETIEN DES IMMEUBLES	491.36	409.48	81.88	20.00
6156000000 MAINTENANCE	651.33	1 255.79	-604.46	-48.13
6161000000 ASSURANCES MULTIRISQUES	307.52	303.74	3.78	1.24
6181100000 FRAIS DE PHOTOCOPIES		210.43	-210.43	-100.00
6185000000 FRAIS DE COLLOQUES	-2 882.39	2 980.82	-5 863.21	-196.70
6185100000 FRAIS REUNIONS COMMISSIONS		657.63	-657.63	-100.00
6185300000 REUNIONS POLE COQUILLE		429.66	-429.66	-100.00
6186000000 ANIMATION/FORMATION SOCIALE		618.00	-618.00	-100.00
6226000000 HONORAIRES COMPTABILITE	11 531.60	11 340.00	191.60	1.69
6226500000 HONORAIRES AUTRES	17 241.60		17 241.60	
6231000000 ANNONCES ET INSERTIONS	2 821.31	180.00	2 641.31	
6251000000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 658.47	3 545.37	-886.90	-25.02
6251100000 DEPLACEMENTS COMM. SOCIALE P		782.02	-782.02	-100.00
6256000000 MISSIONS		125.00	-125.00	-100.00
6257000000 RECEPTIONS	4 507.98		4 507.98	
6260000000 FRAIS POSTAUX	583.13	1 033.26	-450.13	-43.56
6278000000 AUTRES FRAIS ET COMMISSIONS	1 191.44	674.21	517.23	76.72
6281000000 COTISATIONS	2 300.00	2 400.00	-100.00	-4.17
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 377.46	1 377.46		
6811100000 DOT. AMORT IMMO INCORPORELLES	884.24	884.24		
6811200000 DOT. AMORT IMMO CORPORELLES	493.22	493.22		
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				





DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT



1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
sur actif circulant : dotations aux dépréciations		1 380.00	-1 380.00	-100.00
6817400000 CREANCES		1 380.00	-1 380.00	-100.00
Dotations aux provisions		1 408.85	-1 408.85	-100.00
6815000000 DOT. PROV RISQUES ET CHARGES		1 408.85	-1 408.85	-100.00
Subventions accordées par l'association				
Autres charges		2 419.28	-2 419.28	-100.00
6580000000 CHARGES DIVERSES		2 419.28	-2 419.28	-100.00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	92 045.96	196 863.43	-104 817.47	-53.24
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	68 842.89	-40 063.43	108 906.32	271.83
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)				
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	0.01		0.01	
7780000000 ECART DE RÉGLEMENT CRÉDIT	0.01		0.01	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0.01		0.01	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	0.01		0.01	
Impôts sur les bénéfices				
SOLDE INTERMÉDIAIRE	68 842.90	-40 063.43	108 906.33	271.83
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉR.				
ENGAGEMENTS				
Sur apports				
Sur subventions de fonctionnement				
Sur dons manuels				
Sur legs et donations				



DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT



1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES				
TOTAL DES PRODUITS	160 888.86	156 800.00	4 088.86	2.61
TOTAL DES CHARGES	92 045.96	196 863.43	-104 817.47	-53.24
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	68 842.90	-40 063.43	108 906.33	271.83
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS				
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES				
TOTAL	68 842.90	-40 063.43	108 906.33	271.83
* Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	0.01			



Annexe comptable

SOMMAIRE ANNEXE COMPTABLE

1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)			NA
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES	0		
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS			
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
COMMENTAIRE			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



SUIVI DES OPTIONS

1000264 - SYNDP SNI PO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SUIVI DES OPTIONS	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018
Frais de constitution, de transformation et de premier établissement		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont comptabilisés en charges.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières		
Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement comptable des coûts de développement		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement des charges financières		
Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations et stocks, et sont comptabilisés en charges.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amortissement des biens non décomposables		
Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Amortissement des biens décomposables		
Aucune immobilisation n'est concernée.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Composants de 2eme catégorie, dépenses pluri annuelles de gros entretien ou grandes révisions		
Entité non concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 653		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	Inst. générales, agencés & aménagés divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	1 710		
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	1 710		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL			
TOTAL GENERAL			4 362		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation
			par virt poste	par cessions	immob. fin ex.	légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			2 653	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers			1 710	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			1 710	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL				
TOTAL GENERAL					4 362	



ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 547	884		2 432
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob. Emballages récupérables divers	952	493		1 445
TOTAL		952	493		1 445
TOTAL GENERAL		2 499	1 377		3 876

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice	
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements	TOTAL						
A. Immob. incorpor.	TOTAL						
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf. Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

LOCATIONS

1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

LOCATIONS

	Valeur d'origine	Cumul exerc. antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
			Exercice	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

	VALEUR RESTANT À PAYER			Total
	à 1 an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

1000264 - SYNDP SNI PO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	2 530		
	Autres créances clients		2 530	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.	20 390	20 390	
ACTIF CIRCULANT	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAUX	22 920	22 920	
Renvois	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2) - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

COMPTES RÉGULARISATION - ACTIF

1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

3 450

Autres créances

Disponibilités

TOTAL

3 450



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	24 993	24 993		
Personnel & comptes rattachés	340	340		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	14 910	14 910		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	40 243	40 243		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 633
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	14 910
TOTAL DES CHARGES À PAYER	25 543

ENGAGEMENTS

1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)						
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL						

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

1000264 - SYNDP SNIPO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL		